Communiqué de Presse

Joëlle Milquet se soucie-t-elle des chevaux de la police fédérale ?

Animaux en Péril lance une pétition contre le projet d'abandon du système de retraite des chevaux de la police

Braine-l'Alleud, le 26 novembre 2013

Animaux en Péril lance une pétition nationale contre le projet actuellement étudié par le Ministère de l'Intérieur, qui prévoit l'abandon du système de retraite réservé aux chevaux de la police fédérale.

Dans cette initiative, l'association Animaux en Péril a le plaisir d'être rejointe par de nombreux partenaires tels que GAIA, la Chaîne Bleue Mondiale, Help Animals, Veeweyde, la S.P.A. de Charleroi, la S.P.A. de Liège, la LRBPO (Protection des Oiseaux), Animal sans Toit, l'Arche de Noé, les Petits Vieux et Quatre Balzanes.

Vendus au lieu d'être proposés à l'adoption

Le projet entre dans le cadre d'un plan radical d'économie au sein des forces de la police fédérale. Il prévoit une diminution drastique des effectifs équins mais aussi le remplacement de la formule d'adoption, actuellement pratiquée, par la vente des équidés écartés du service actif. Si cette mesure ne représenterait qu'une économie insignifiante pour l'État, elle provoquerait une régression inacceptable du statut des animaux concernés. En effet, après application de cette réforme, chaque acheteur deviendrait pleinement propriétaire de son cheval. Il en disposerait donc comme bon lui semble, sans restriction ni contrôle. Les équidés pourraient être exploités dans des centres équestres, servir à la reproduction, être revendus ou exportés.

L'accord obtenu en 1991 déjà trahi quatre fois

Le 17 mai 2013, Animaux en Péril, qui vient d'être avertie de la menace, interpelle une première fois la Ministre de l'Intérieur, par le biais d'une lettre ouverte. Joëlle Milquet y répondra le 16 juillet en affirmant que le simple fait que les animaux soient identifiés par puce électronique et exclus de la chaîne alimentaire leur assure une retraite paisible.
Cette réponse naïve ou méprisante oblige les défenseurs des animaux à pointer l'incohérence de la réaction dans une deuxième lettre ouverte.
De plus, bien que la Ministre précise qu'aucune décision n'a encore été prise, on sait aujourd'hui que quatre équidés ont déjà été vendus par Fin Shop; ce qui constitue une trahison de l'accord obtenu en 1991.

Une formule d'adoption qui a rendu heureux des centaines de chevaux

En 1990, Animaux en Péril a mené une grande campagne pour offrir aux chevaux réformés de la gendarmerie une retraite paisible.

Après un an de lutte et de lobbying auprès du Ministre Guy Coëme, l'association a obtenu la victoire. Depuis lors, les équidés en fin de carrière ne sont donc plus vendus, comme à

l'époque, sur les marchés aux chevaux de boucherie, mais adoptés par des particuliers, des policiers, des centres d'hippothérapie ou des refuges. L'adoptant doit répondre à des critères de détention particuliers: taille réglementée des prairies et des boxes, reproduction interdite, monte de loisir uniquement, pas d'adoption en centre équestre ni d'exploitation dans un cadre professionnel, etc. Un contrat signé par les deux parties reprend l'ensemble des clauses. L'adoptant n'est donc pas propriétaire de l'animal, mais son responsable. Lorsque toutes les conditions ne sont pas respectées, l'animal est retiré à l'adoptant pour être confié à un autre foyer. Actuellement, un contrôle annuel est effectué chez chaque adoptant par un inspecteur de police et un vétérinaire.

Joëlle Milquet semble très peu concernée par le sort de ces chevaux

La seconde lettre de l'association Animaux en Péril est restée sans réponse et ce n'est qu'en insistant auprès du Président du CDH, Benoît Lutgen, que Jean-Marc Montegnies, Président d'Animaux en Péril, a obtenu un entretien avec un jeune collaborateur de la Ministre de l'Intérieur. Ce dernier s'est montré attentif mais ne s'est engagé qu'à relayer les arguments avancés par l'association de protection animale. À ce jour, la ministre Milquet n'a toujours pas donné suite à cet entretien.

Animaux en Péril et ses partenaires ne sauraient imaginer un seul instant que la ministre soit insensible au sort des chevaux concernés, ou à la détermination des citoyens qui, déjà en 1990, avaient massivement soutenu la démarche de l'association. La population avait en effet témoigné beaucoup de sympathie pour ces équidés, qui travaillent à sa sécurité et participent au prestige de notre nation grâce à l'Escorte royale.

La pétition est disponible auprès des douze associations qui relaient l'initiative.

Première lettre d'Animaux en Péril, le 17 mai 2013:
http://www.animauxenperil.be/pdf/pdf-lettres/lettre-milquet.pdf

Réponse de la Ministre Joëlle Milquet, le 16 juillet 2013:
http://www.animauxenperil.be/pdf/pdf-lettres/lettre-reponse-de-milquet.pdf

Seconde lettre d'Animaux en Péril, le 19 juillet 2013:
http://www.animauxenperil.be/pdf/pdf-lettres/lettre-reponse-a-milquet.pdf